

Sélection, inégalités territoriales, tri social, précarisation, casse des statuts, voilà les maîtres mots de la politique gouvernementale. à l'image des cheminot-e-s et du service public ferroviaire, l'éducation nationale et ses personnels sont durement attaqué-e-s. Notre réponse doit être à la hauteur des enjeux car c'est la notion même de service public qui est menacée. Egalité, justice sociale, démocratie : il y a des principes qui deviennent des lieux dans lesquels est ancré le progrès. C'est ce qu'incarne plus que tout l'école publique. Aujourd'hui, plus que jamais, ces lieux sont attaqués. Alors de la maternelle à l'université, rassemblons-nous, convergeons avec les luttes en cours pour le bien commun. Organisons des zones à défendre, remettons le progrès social au goût du jour !

## **1er degré Précarité renforcée**

L'éducation nationale, première utilisatrice des contrats aidés est loin d'être épargnée par leur disparition. Pour pallier ce manque, le ministre de l'éducation a annoncé « une montée en charge » des Services Civiques qui ne dépendent pas du Code du Travail et perçoivent une « indemnité » de moins de 600 euros par mois. Contrairement à leurs objectifs initiaux, les Services Civiques sont amené-e-s à effectuer des missions qui relèvent d'emplois statutaires. On observe que la création des CP à 12 élèves dans les REP+ à moyens constants a amputé le nombre de remplaçant-e-s qui ont été redéployé-e-s sur des postes en écoles. Pour faire face à ce manque de personnels, le recrutement de contractuel-le-s été généralisé. Cette situation scandaleuse pour ces collègues peu ou pas formé-e-s est également dangereuse pour les titulaires. Le recours massif aux contractue-le-s et la diminution des postes aux concours s'inscrivent dans la volonté de dé-fonctionnarisation de l'éducation nationale. **Postes supprimés, fermetures de classes assurées** En effet, pour fournir les enseignant-e-s nécessaires dans les classes à 12 élèves, dans de nombreux départements, ce sont des titulaires brigades (remplaçant-e-s dans le premier degré qui sont pourtant déjà en nombre notoirement insuffisant) et des PDMQDC (plus de maîtres que de classes) qui seront déplacé-e-s. Leurs postes seront supprimés pour la plupart. Le nombre de poste au concours apparaît insuffisant, car l'augmentation est bien trop faible pour couvrir les besoins d'ouvertures de ces postes. Le ministère ne se donne pas les moyens de sa politique. La conséquence : des fermetures de classes. Les classes de Très Petites Sections sont largement concernées en contradiction avec les politiques annoncées pour la maternelle. Mais aussi l'augmentation du nombre d'élèves par classe dans toutes les écoles qui se situent hors ZEP ainsi que la multiplication des classes multi niveaux ( non choisis) à effectifs pléthoriques dans les écoles rurales. **école maternelle au privé ?** Les annonces du passage de l'instruction obligatoire de 6 à 3 ans, entérine une situation de scolarisation quasi-généralisée. Mais en l'absence de moyens supplémentaires c'est le privé sous contrat qui devra assurer ce service avec le financement des municipalité. à cause des inégalités financières et sociales qui existent entre les communes, c'est une école maternelle multi-vitesse et inégalitaire qui risque de se mettre en place et l'enseignement privé qui va en bénéficier.

## **Lycée Dégradations des conditions d'études et de travail**

Le ministère de l'EN, vient de communiquer les projets de textes concernant les réformes concomitantes du lycée et du bac. Les informations sont encore un peu vagues à ce jour : le ministère arrête la répartition des horaires des enseignements au lycée mais sans préciser ce que contiendront ces enseignements et notamment ceux de spécialités dont les intitulés révèlent des disciplines qui pour l'heure n'existent pas, ou des associations disciplinaires dont l'organisation et les répartitions horaires demeurent inconnues. Le ministère maintient le flou et à dessein, car ces nouvelles spécialités et disciplines impacteront les postes, les horaires et conditions de travail des enseignant-e-s. L'estimation pour la seule première année de mise en place est entre 5 et 10 000 suppressions de poste. De plus, la question des effectifs n'est pas réglée. Les classes seront globalement plus chargées (puisque sans filière), sauf pour une partie des enseignements de

spécialités et options. Les seuils des effectifs par classe seront donc toujours à 36 élèves. **Sélections et inégalités territoriales** Une plus grande autonomie est donnée aux établissements dans la gestion de la marge horaire, ce volume d'heures données en plus aux établissements. Actuellement ces heures sont destinées à des dédoublements et des cours en groupe à effectif réduit. Dans les nouveaux textes, leur usage n'est plus défini. La proposition de ventilation est dévolue au conseil pédagogique, ce qui renforcera le pouvoir des hiérarchies intermédiaires. La disparition des filières et l'autonomie des établissements vont de fait entraîner la disparition de la carte scolaire et donc permettre aux chefs d'établissement de choisir les élèves. C'est la mise en place de la concurrence entre les lycées et l'aggravation des inégalités territoriales. Enfin, le ministère en profite, pour non seulement diminuer le volume d'heures consacrées à l'accompagnement personnalisé (54h annuelles en seconde et 1h30 hebdomadaire en première et terminale) en les amalgamant à ce qu'il nomme de « l'éducation à l'orientation », mais également entériner la disparition de l'orientation scolaire et sa fusion avec l'orientation et la disparition des CIO, en prévoyant la possibilité de faire appel à des organismes extérieurs pour les heures « d'éducation à l'orientation », de fait entraînant la disparition de la carte scolaire et donc permettre aux chefs d'établissement de choisir les élèves. C'est la mise en place de la concurrence entre les lycées et l'aggravation des inégalités territoriales.

**Réforme de l'enseignement professionnel** Dans le même temps, Jean-Michel Blanquer enclenche une réforme de la voie professionnelle, distincte de celle du bac et du lycée. Complètement dépendante de celle menée par Pénicaud sur l'apprentissage et la formation professionnelle, elle porte un rude coup à l'enseignement professionnel scolaire. Claironner partout vouloir faire des « Harvard du professionnel » c'est bien. Mais dans la réalité la plupart des DHG de SEP et LP sont ponctionnées dès cette année et l'on nous promet une place accrue du patronat dans le choix des formations et la rédaction des référentiels, la casse du cadre national des diplômes, la mise en danger du statut de PLP et la transformation de la voie pro en sas de l'apprentissage.

## Université Sélection à l'université

Dans le supérieur, la mobilisation contre la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiant-e-s (ORE) s'étend. Dans un contexte marqué par des violences intolérables contre les étudiant-e-s mobilisé-e-s, une quinzaine d'universités sont désormais occupées ou bloquées. SUD éducation s'oppose depuis l'automne à cette loi et demande son abrogation pour les raisons suivantes : > La possibilité de la sélection à l'entrée de l'université : au prétexte d'une meilleure orientation, la loi donne la possibilité à chaque université de créer des attendus locaux, mettant fin au baccalauréat comme diplôme garantissant l'accès à l'enseignement supérieur. > L'usine à gaz Parcoursup : la formulation de 10 vœux non hiérarchisés et le refus du gouvernement d'autoriser les classements ex-aequo contribuent à faire de Parcoursup un outil injuste et inutilisable. Dans les filières en tension, il sera humainement impossible d'examiner les vœux des élèves (plusieurs milliers de dossiers souvent) et des algorithmes vont être mis en place pour le faire. Frédérique Vidal ment donc éhontément quand elle déclare que les lettres des élèves seront lues par les équipes pédagogiques. Plusieurs collègues ont ainsi déjà annoncé qu'ils et elles refuseraient de classer les demandes dans Parcoursup et réfléchissent aux moyens de contourner le système. **Fin du cadre national des diplômes** La Licence sera désormais délivrée si l'étudiant-e obtient 180 crédits, pouvant être obtenus sur une période de 2 à 4 ans, dans une optique de « personnalisation des parcours ». L'étudiant-e s'inscrit ainsi à l'UE et non plus à l'année ou au semestre, impliquant une grande maîtrise du dispositif de formation. Ce mode d'inscription impliquerait la fin de la compensation entre UE dans le cadre d'un semestre et entre semestres dans le cadre de l'année. Loin d'être une simple réforme technique d'APB, la loi ORE est le cheval de Troie d'une offensive de grande ampleur contre le service public de l'enseignement supérieur, quasi-gratuit et ouvert à toutes et tous. Par exemple, l'université de Nice proposera dès la rentrée prochaine des diplômes d'établissement (locaux) de niveau master... avec des droits d'inscription de 4000 euros ! Il faut donc soutenir les étudiant-e-s mobilisé-e-s qui combattent la loi ORE et inciter les collègues à refuser

sa mise en œuvre !

**On se mobilise ! 19 avril : grèves et manifestations  
interprofessionnelles 1er mai : Manifestations  
interprofessionnelles 3 mai : grève dans l'Éducation  
nationale**

[La nécessité de s'unir de la maternelle à l'université](#)

**Documents joints**

[La nécessité de s'unir de la maternelle à l'université](#)